

TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club Champdenhaut (N130) organise le samedi 25 février 2022 à son local, sis Erpent, Place du collège Notre-Dame de la paix 5, son tournoi annuel. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux joueurs affiliés à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de **9 tables** et de balles de couleur blanche.
4. Le maximum d'inscriptions sera de 225 (Nb de tables x 25 joueurs).
5. Le droit de participation est fixé à 4 € par série.
6. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-B-Bspécial). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement pour la série B). Les dames peuvent s'inscrire dans une ou deux séries messieurs selon les mêmes règles
Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
8. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf les séries spéciales. De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.
9. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
10. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
11. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
12. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
13. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
14. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 3 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
15. Horaire :
 - 08h30 : série NC
 - 09h00 : série E2 / E0
 - 11h00 : série E6 / E4
 - 12h30 : série D6 / D4
 - 13h30 : série B
 - 15h00 : série D2 / D0
 - 17h00 : série C
 - 17h30 : série B spécial
16. Inscriptions : Les inscriptions se font via le site de la fédération <https://resultats.aftt.be>. A l'onglet tournoi : <https://resultats.aftt.be/tournois>. (Attention, si une série est complète, les inscriptions suivantes devront se faire exclusivement auprès de Petit Patrick (GSM : 0498/493978)
E-mail : champdenhaut@gmail.com
Jusqu'au mercredi 22 Février 2022
L'élaboration des tableaux aura lieu le : jeudi 23 Février chez le juge arbitre (rue Hanesse 32 5300 Andenne).
17. Prix : En espèces
18. Résultats : Les résultats papier sont à envoyer à Dominique HARMAND, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là. Les fichiers informatisés et le fichier « Résultats du Masters » sont à renvoyer à l'adresse mail : MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE

JUGE-ARBITRE
PETIT PATRICK

ADJOINTS EVENTUELS
Les membres du comité